

36. Pour plusieurs de ces derniers la souffrance et la punition n'ont plus aucun sens. Une carapace de cicatrices les protège de toute nouvelle douleur. Certains sont tellement désensibilisés qu'ils se comportent presque comme des zombies lorsqu'une nouvelle peine leur est infligée.

37. Le philosophe américain, Ernest William Hocking, a déclaré à ce sujet:

«Seul l'homme chez qui l'on retrouve suffisamment de bons sentiments pour réaliser le bien-fondé de la punition peut être puni; quant aux autres, tout ce qu'on peut faire, c'est de les faire souffrir.»

38. Le Sous-comité a constaté que l'ancien système a échoué. Il faut formuler des solutions nouvelles pour (1) corriger le système, (2) inciter la collectivité à participer aux programmes et (3) amener les détenus à vouloir modifier leur comportement et à redevenir des citoyens respectueux des lois, actifs, et jouissant de tous les droits, nourrissant les mêmes espoirs et rêves que ceux qui sont libres.

Historique jusqu'en 1900

39. Le pénitencier a été inventé par les Quakers américains. Après son apparition en 1789, il s'est répandu en Angleterre d'où il est passé au Canada. Le Canada a surtout été influencé par l'Angleterre dans le domaine du droit mais, dans la pratique, en ce qui a trait aux pénitenciers, l'influence américaine a prévalu. Les «maisons pénitentiaires» ont tout d'abord été créées en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle, à la suite des recommandations de John Howard au Parlement britannique. Howard avait proposé un régime strict en ce qui concerne l'hygiène, l'inspection, la réclusion individuelle, la sobriété, le régime alimentaire frugal, les travaux forcés et une «tenue vestimentaire grossière et uniforme, caractérisée par des vêtements marqués d'insignes destinés à humilier les détenus ainsi qu'à faciliter leur identification en cas d'évasion». Chaque détenu devait purger un tiers de sa peine dans chacune des trois catégories d'établissements dans lesquels la rigueur de la détention et des travaux s'atténuaient progressivement sous réserve que la conduite et le travail soient satisfaisants. Cette innovation fit son apparition dans le Haut-Canada où le premier pénitencier fut ouvert à Kingston en 1835.

40. On a utilisé le même concept jusqu'en 1952 pour tous les établissements à sécurité maximale construits au Canada. À l'exception de la Prison des femmes, tous ces établissements comportaient un mur périphérique en pierre, d'environ 30 pieds de hauteur, interrompu seulement par des miradors où se trouvaient des gardes armés. Les bâtiments à l'intérieur de l'enceinte comportaient un dôme central avec des ailes de type cruciforme et des rangées de cellules aux barreaux de fer.

41. Au Pénitencier de Kingston, les détenus n'avaient aucun contact avec la société et étaient gardés dans une inactivité complète en dehors des heures de travail. Ce régime entraînait l'atrophie physique et l'amorphie. Le silence absolu était de règle. Les détenus étaient tous ensemble, les jeunes avec les vieux, les malades mentaux avec les sains d'esprit. Les cellules étant trop petites pour permettre la liberté de mouvement, les détenus devaient demeurer allongés de douze à seize heures par jour. Bien qu'ils fussent tenus d'assister à la messe le dimanche, on ne leur permettait pas de s'agenouiller, de faire des signes ou de participer au culte. Un instituteur dispensait l'enseignement individuel dans les cellules, durant la soirée. Rien n'était prévu pour les loisirs ou les activités récréatives.

42. Au moment de la Confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipulait que «l'établissement, le maintien et l'administration des pénitenciers»,